La monarchie

aurait pas lieu de modifier en profondeur la situation actuelle de la Couronne au Canada.

On pourrait continuer longtemps à discourir sur cela mais il faudra ensuite revenir au Livre blanc qu'on avait nommé Le temps d'agir, et dans lequel il y avait diverses propositions contenues dans le projet de loi dont nous débattons actuellement la motion. Le premier ministre avait dit aussi, à ce moment-là, qu'il déposerait une lettre et la Reine avait répondu à cette lettre. Par la suite le premier ministre avait reçu du secrétaire privé de la Reine une lettre datée du 20 juin—la lettre justement dont mon honorable collègue parrain de cette motion parlait tantôt-qui indiquait que Sa Majesté donnait son assentiment aux changements proposés aux titres royaux et qu'elle était persuadée que les propositions ne modifieraient pas les rapports essentiels de la Couronne avec le Canada. La Reine a par ailleurs tenu les mêmes propos au premier ministre au cours d'audiences qu'elle lui aurait accordées à Moncton le 5 août dernier.

Mais il me semble que si l'on garde à l'esprit le bill C-60 qui a été présenté et l'étude qui a été faite avec le Conseil conjoint du Sénat et de la Chambre, le Livre blanc, savoir, *Le temps d'agir*, ainsi que toutes les discussions et tous les débats qui sont en marche depuis cette époque à travers le pays, entre les premiers ministres des provinces, il me semble qu'il n'y ait rien là pour s'affoler ou s'alarmer aujourd'hui si, par hasard, il est six heures avant de prendre le vote sur cette motion. Il me semble que l'on peut se fier au sens de responsabilité du premier ministre et des premiers ministres de toutes les provinces, et du comité qui a été formé à ce moment-là pour discuter de la Constitution canadienne.

Je crois que les premiers ministres des provinces, indépendamment de leur allégeance politique, sont quand même des hommes élus par le peuple canadien dans chacune des provinces. Ce sont quand même des hommes responsables, et je le répète, peu importe leur attachement politique, ils sont Canadiens et responsables autant que l'honorable député de Moncton peut l'être. Il faut faire confiance à ces gens, aux premiers ministres des provinces et au premier ministre du Canada, qui sont à étudier et à discuter tout le système constitutionnel afin d'arriver avec une méthode qu'on pourrait appeler en termes populaires, peut-être plus moderne, plus adaptée aux années 1978-1979 et à celles qui suivront. Mais je ne vois pas de scandale ni d'inquiétude par rapport à la motion de l'honorable député si elle devait être votée après six heures.

Monsieur l'Orateur, je ne vois pas du tout où veut en venir l'honorable député de Moncton, et c'est ce qui m'a fâché au début de son exposé; c'est qu'en commençant son discours il

nous a menacés tout de suite, en disant que si nous parlions jusqu'à six heures, cela voudrait dire... et je ne veux pas reprendre ses paroles car cela me fâche un peu trop; j'aime autant le laisser répéter ses propres paroles en d'autres occasions. Mais ce n'est pas là le jeu du gouvernement, savoir, tuer des bills pour le plaisir de les tuer. Mais toutefois, quand il s'agit de bills de ce genre qui ne veulent rien dire, quand on sait tout ce qui se déroule présentement je dois dire que je ne serai pas gêné si six heures arrive et que le vote n'a pas été pris et je ne m'en ferai pas un cas de conscience, et je ne serai pas inquiet du résultat de ses remarques après six heures soit devant la télévision ou à la radio, ou peu importe.

Monsieur l'Orateur, j'ai en main une parole du très honorable premier ministre que j'aimerais bien lire de nouveau à propos d'adaptation, de renouvellement ou de changements qu'il faudra adopter. Il disait, et je cite:

Il est temps de répondre à cette volonté de renouvellement du peuple canadien.

Monsieur l'Orateur, si le député de Moncton ne veut pas dire ou ne semble pas vouloir dire ce que le premier ministre disait à ce moment-là, au moins il croira un peu ce que le peuple canadien semble vouloir dire, ou ce qu'il a dit jusqu'à maintenant. Le premier ministre disait: Il est temps de répondre à cette volonté de renouvellement du peuple canadien. Il revient donc au Parlement, au gouvernement fédéral, aux gouvernements provinciaux, comme je le disais tout à l'heure, et à tous ceux qui détiennent quelque autorité dans notre société de faire en sorte que ce renouvellement s'accomplisse sans retard, sans bavure et dans le plus grand respect de nos traditions démocratiques. Cela ne peut être plus clair. Il n'y a pas de menace là-dedans.

Il n'est pas question d'adopter une loi avec une majorité pour empêcher l'opposition . . . je ne sais même pas s'il y a un député progressiste conservateur qui va se lever tantôt pour parler. J'en vois deux ou trois présents à la Chambre. De toute façon, il ne s'agit pas de menaces, mais simplement des mesures qu'on veut prendre, pensant que l'opinion canadienne est prête à accepter des changements dans la Constitution. Je pense que la population canadienne est non seulement mûre, mais elle a déjà assez attendu. Je pense bien que cette même population du pays est bien prête maintenant à recevoir des changements qu'un gouvernement courageux est à la veille d'apporter. Nous sommes sur le point de le faire, et j'espère que ce problème sera réglé longtemps avant les prochaines élections pour qu'on puisse au moins dire, pour qu'un type comme moi, qui probablement ne sera peut-être plus en politique à ce moment-là, puisse dire: on a obtenu enfin, on a réalisé quelque chose que le peuple canadien désire depuis longtemps.